

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 novembre 2020

**N° 2020 - 66**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de la convocation

le 23/10/2020

Date d'affichage

le 23/10/2020

Objet de la délibération 2020-66

Mandatement des dépenses  
d'investissement jusqu'au vote du  
budget 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le 01 DEC. 2020

et publication ou notification

du 01 DEC. 2020

L'an deux mil vingt et le 27 novembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusée : Madame BLANC Sandrine qui a donné procuration à METHON Rodolphe.

Monsieur MAZOYER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, sur l'autorisation à mandater les factures d'investissement en attendant le vote du budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les factures d'investissement, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section l'année précédente, hors engagements et restes à réaliser, comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

OPERATION NON AFFECTEE ELECTRIFICATION	
204 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 512,75€
0021 - MATERIEL	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 500.00 €
0022 - TERRAIN	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 250.00 €
0023 - BATIMENTS COMMUNAUX	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 060,75 €
0024 - VOIRIE COMMUNALE	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 381.97 €
0051 - AMENAGEMENT DU BOURG	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 687,61 €
0052- ETUDE FAISABILITE DE LA MAIRIE	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000.00 €

Fait et délibéré, le 27 novembre 2020,

Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

043-214302333-20201127-2020\_66-DE  
Regu le 01/12/2020